DELIBERATION N° DSC/2026/252

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342419-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 26 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

Vu le rapport DSC/2026/252

Publié sur le site lenord.fr le 29 octobre 2026

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer aux organisateurs de manifestations sportives les subventions détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 1, pour un montant global de 144 600 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les organisateurs de manifestations sportives repris en annexe 1, dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;

- d'attribuer aux ligues et comités départementaux sportifs partenaires du dispositif « Le Nord fait ses Jeux », au Comité départemental du Nord handisport et à l'association « Stages Varane » les subventions détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 3, pour un montant global de 26 080 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les associations reprises en annexe 3, dans les termes du projet ci-joint en annexe 4 ;

- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, pour l'année scolaire 2025/2026, les aides détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 6, pour un montant global de 140 100 € ;

- d'attribuer aux clubs de l'Excellence sportive, pour la saison 2026/2027, les aides reprises dans le tableau ci-joint en annexe 7, pour un montant total de 1 305 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les clubs repris en annexe 7, dans les termes du projet ci-joint en annexe 8 ;

- d'attribuer aux sportifs de haut niveau amateurs les bourses départementales selon la répartition détaillée dans le tableau, ci-joint, en annexe 10, pour un montant total de 16 700 € ;

- d'imputer ces dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2026 : Opérations : 23009OP005, 23009OP003, 23009OP002 et 23009OP004.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 22.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

DEPARTEMENT DU NORD · CONSEIL DEPARTEMENTAL · RF

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT